



Quel service social du travail pour quel travail, demain ?

De nombreux observateurs ont souligné combien la révolution numérique est porteuse de changements pour le monde professionnel.

Dans les entreprises traditionnelles, l'usage des outils numériques et le télétravail bousculent radicalement l'organisation spatiale et temporelle du travail et redessinent les frontières entre le travail et le hors travail. La nature même de l'activité se transforme et avec elle, les métiers.

Le modèle managérial des entreprises est aussi profondément impacté : de l'entreprise 2.0 à l'entreprise libérée, le management de demain se veut horizontal, participatif, basé sur la collaboration.

Les statuts d'emploi, enfin, évoluent sensiblement : si, dans le secteur privé, le CDI reste à ce jour, la forme « normale » de la relation de travail¹, d'autres formes d'emploi se développent au point qu'on évoque la fin du salariat² :

D'un côté, une frange de la population active, plutôt jeune, remet en cause le lien de subordination et revendique la liberté d'entreprendre, au risque d'une fragilisation de sa couverture sociale ; de l'autre, cherchant à conjurer la précarité du non emploi, un nombre croissant de personnes tente l'autoentreprise, à défaut d'accéder à un emploi salarié.

Quels sont les enjeux sociaux du monde du travail en train de se dessiner : rapport au travail et à l'emploi, à la protection sociale, au lien social ?

Dans ce contexte, quel est aujourd'hui, quel sera demain le rôle du service social du travail ? En quoi consistera sa mission de « veiller au bien-être du travailleur dans l'entreprise et faciliter son adaptation au travail » ?

Quelle forme prendra-t-il : que devient, par exemple, l'intervention « sur les lieux mêmes du travail » lorsque le travail se fait à distance, via une plate-forme collaborative ?

1 DARES 2016

2 « La fin du salariat : Comment l'ubérisation change le travail » L'express 10/11/2015